

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**
**1.1 Identificateur de produit**

**Nom du produit** : Destop Turbo 5 min Gel Javel Deboucheur Super Concentré

**n° SDS** : D0078973

**Formulation #** : 1228-021 (0087612)

**UPC Code / Taille** : Flacon en HDPE

**Utilisation du produit** : Consommateur

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées**

Non disponible.

**1.3 Producteur:**

Reckitt Benckiser Production (Poland) Sp z o.o.  
uL Okunin 1  
05-100 Nowy Dwor,  
Mazowiecki, Poland  
+48 22 775 2051

Reckitt Benckiser  
141600 Klin  
Moscow Region, Tereshkovoy Street 1  
RUSSIA  
+7 495-7485257 # 101

**Adresse email de la personne responsable pour cette FDS** : [Service.consommateurs@reckittbenckiser.com](mailto:Service.consommateurs@reckittbenckiser.com)

**Contact national**

RECKITT BENCKISER FRANCE - 15 rue Ampère, 91748 MASSY CEDEX - France - Tel : 01 69 93 17 00 □□  
SA RECKITT BENCKISER NV - Allée de la Recherche, 20 - 1070 BRUXELLES - Belgique - Tel : 02/ 52 618 11

**1.4 Numéro d'appel d'urgence****Organisme de conseil/centre antipoison national**

**Numéro de téléphone** : France ORFILA : 01 45 42 59 59 / Belgique Centre Antipoisons : 070/ 245.245

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Définition du produit** : Mélange

**Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]**

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

**Classification** : C; R35  
R31  
N; R50

**Dangers pour la santé humaine** : Provoque de graves brûlures. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

**Dangers pour l'environnement** : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

**Date d'édition/Date de révision** : 19/07/2012.

1/13

**SECTION 2: Identification des dangers**

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Symbole(s) de danger** :



**Indication de danger** :

Corrosif, Dangereux pour l'environnement

**Phrases de risque** :

R35- Provoque de graves brûlures.  
R31- Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.  
R50- Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Conseils de prudence** :

S1/2- Conserver sous clef et hors de portée des enfants.  
S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
S35- Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.  
S36/37/39- Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.  
S45- En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).  
S64 - En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente)

**Ingrédients dangereux** : hydroxyde de sodium

**Exigences d'emballages spéciaux**

**Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants** : Oui, applicable.

**Avertissement tactile de danger** : Oui, applicable.

**2.3 Autres dangers**

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Non disponible.

**Autres informations** : Court terme Peau Agent de blanchiment. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Rincer la peau à l'eau.

**Indications supplémentaires** : Ne pas mélanger avec Autre Produits Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**Substance/préparation** : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification		Type
			67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
Sodium hypochlorite	CE: 231-668-3 CAS: 7681-52-9 Index: 017-011-00-1	5 - 10	C; R34 R31	Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318	[1]
hydroxyde de sodium	CE: 215-185-5 CAS: 1310-73-2 Index: 011-002-00-6	< 2.5	N; R50 C; R35	Aquatic Acute 1, H400 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318	[1] [2]
Silicic acid (H <sub>2</sub> SiO <sub>3</sub> ), disodium salt, pentahydrate	CAS: 10213-79-3 Index: 014-010-00-8	0.25 - 1	C; R34 Xi; R37	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335	[1]
amines, alkyl en C12-18 diméthyles, N-oxydes	CE: 273-281-2 CAS: 68955-55-5	0.25 - 1	Xi; R41, R38 N; R50	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400	[1]

**Date d'édition/Date de révision** : 19/07/2012.

2/13

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

			Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.	Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	
--	--	--	---	--	--

**Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)****Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation****Substances extrêmement préoccupantes**

Aucun des composants n'est répertorié.

**Annexe XVII - Restrictions** : Non applicable.  
**applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux**

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

**Type**

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement  
 [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail  
 [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII  
 [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Rincer la peau contaminée à grande eau. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Rincez la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Date d'édition/Date de** : 19/07/2012.

**révision**

Quick-FDS [16543-39881-24760-017339] - 2013-04-16 - 11:04:41

3/13

**SECTION 4: Premiers secours****Effets aigus potentiels sur la santé**

- Contact avec les yeux** : Gravement corrosif pour les yeux. Provoque de graves brûlures.
- Inhalation** : Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire.
- Contact avec la peau** : Gravement corrosif pour la peau. Provoque de graves brûlures.
- Ingestion** : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

**Signes/symptômes de surexposition**

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmolement  
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
composés halogénés  
oxyde/oxydes de métal

**5.3 Conseils aux pompiers**

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour le personnel autre que le personnel d'intervention** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

**Pour les agents d'intervention** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Petit déversement accidentel

: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

#### Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

### 6.4 Référence à d'autres sections

: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des acides. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Stockage** : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Séparer des acides. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Recommandations** : Non disponible.

**Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
hydroxyde de sodium	<p><b>EU OEL (Europe, 8/2007).</b> STEL: 2 mg/m<sup>3</sup> 15 minute(s).</p> <p><b>Rozporządzenie Ministra Pracy i Polityki Społecznej (Poland, 8/2010).</b> TWA: 0.5 mg/m<sup>3</sup> 8 hour(s). STEL: 1 mg/m<sup>3</sup> 15 minute(s).</p>

**Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

**8.2 Producteur: Contrôles de l'exposition**

**Contrôles d'ingénierie appropriés** : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Des systèmes de contrôle automatique intégrés peuvent s'avérer nécessaires pour maîtriser les risques primaires et secondaires associés à ce produit.

**Mesures de protection individuelles**

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.
- Protection oculaire/ faciale** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.  
Niveau d'infiltration 6, Niveau de pénétration 3 selon norme EN374 en tenant compte du niveau d'exposition des produits cités au chapitre 3.
- Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

- État physique** : Liquide. [Clair. Gel]
- Couleur** : Jaune. De couleur pâle.
- Odeur** : Non disponible.
- Seuil d'odeur** : Non disponible.
- pH** : 13
- Point de fusion/point de congélation** : Non disponible.
- Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition** : Non disponible.
- Point d'éclair** : coupelle fermée: >100°C []
- Vitesse d'évaporation** : Non disponible.
- Inflammabilité (solide, gaz)** : Non disponible.
- Durée de combustion** : Non applicable.
- Vitesse de combustion** : Non applicable.
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion** : Non disponible.
- Pression de vapeur** : Non disponible.

D0078973

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

<b>Densité de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Masse volumique</b>	: Non disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	: Non disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	: Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Non disponible.
<b>Propriétés d'explosivité</b>	: Non disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	: Non disponible.

**9.2 Autres informations**

Aucune information additionnelle.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

<b>10.1 Réactivité</b>	: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	: Le produit est stable.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	: Des réactions dangereuses ou une instabilité sont constatées dans certaines conditions de stockage ou d'utilisation. Ces conditions peuvent inclure : contact avec des acides Les réactions peuvent inclure : dégagement de gaz toxique
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	: Ne pas mélanger avec les acides ou agents comburants Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les acides Ne pas mélanger avec Autre Produits
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
<b>Instabilité Conditions</b>	: Non disponible.
<b>Température d'instabilité</b>	: Non disponible.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Silicic acid (H <sub>2</sub> SiO <sub>3</sub> ), disodium salt, pentahydrate	DL50 Orale	Rat	847 mg/kg	-

**Irritation/Corrosion**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation

Date d'édition/Date de révision : 19/07/2012.

8/13

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

Sodium hypochlorite	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	-	-
	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	-	-
hydroxyde de sodium	Yeux - Irritant puissant	Singe	-	-	-
	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	-	-
	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	-	-
	Peau - Faiblement irritant	Humain	-	-	-
	Peau - Irritant puissant	Lapin	-	-	-

**Sensibilisation**

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

**Mutagénicité**

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

**Cancérogénicité**

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

**Toxicité pour la reproduction**

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

**Tératogénicité**

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

**Effets aigus potentiels sur la santé**

- Contact avec les yeux** : Gravement corrosif pour les yeux. Provoque de graves brûlures.
- Inhalation** : Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire.
- Contact avec la peau** : Gravement corrosif pour la peau. Provoque de graves brûlures.
- Ingestion** : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

**Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmoiement  
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

**Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme****Exposition de courte durée**

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.

**Effets potentiels différés** : Non disponible.

**Exposition prolongée**

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.

**Effets potentiels différés** : Non disponible.

**Effets chroniques potentiels pour la santé**

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Date d'édition/Date de** : 19/07/2012.

**révision**

Quick-FDS [16543-39881-24760-017339] - 2013-04-16 - 11:04:41

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

<b>Mutagénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Tératogénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur le développement</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur la fertilité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.

**Autres informations** : Non disponible.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
Sodium hypochlorite	Aiguë CE50 46 mg/l Eau de mer	Algues - Gracilaria tenuistipitata	4 jours
	Aiguë CL50 56.4 mg/l Eau de mer	Crustacés - Palaemonetes pugio	48 heures
hydroxyde de sodium	Aiguë CL50 0.032 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - <24 heures	48 heures
	Aiguë CL50 0.032 mg/l Eau de mer	Poisson - Oncorhynchus kisutch - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	96 heures
	Aiguë CE50 40.38 mg/L Eau douce	Daphnie - Ceriodaphnia dubia - Nouveau-né - <24 heures	48 heures
	Aiguë CL50 33000 à 100000 ug/L Eau de mer	Crustacés - Crangon crangon - Adulte	48 heures
	Aiguë CL50 125000 ug/L Eau douce	Poisson - Gambusia affinis - Adulte	96 heures
	Chronique NOEC 56 mg/L Eau de mer	Poisson - Poecilia reticulata - Jeune - 3 à 4 semaines	96 heures

**12.2 Persistance et dégradabilité**

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

**12.4 Mobilité dans le sol**

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Mobilité** : Non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**PBT** : Non applicable.

**vPvB** : Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Une libération de grandes quantités dans l'eau pourrait provoquer un changement du pH, ce qui entraînerait un danger pour la vie aquatique.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Les déchets doivent être éliminés conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux sur la protection de l'environnement. Recycler les déchets d'emballage.

**Déchets Dangereux** : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

**Emballage**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

Pour de longues distances de transport en vrac ou sur palettes filmées/wrappées tenir compte des paragraphes 7 et 10.

	<b>ADR/RID</b>	<b>ADN/ADNR</b>	<b>IMDG</b>	<b>IATA</b>
<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN3266	UN3266	UN3266	UN3266
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Sodium hypochlorite , hydroxyde de sodium)	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Sodium hypochlorite , hydroxyde de sodium)	CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (Sodium hypochlorite , hydroxyde de sodium).	CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (Sodium hypochlorite , hydroxyde de sodium)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	8 	8 	8 	8 
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	II	II	II	II
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non.	Non.	Non.	Non.
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	<b>Numéro d'identification du danger</b> 80 <b>Quantité limitée</b> 1 L <b>Dispositions particulières</b> 274 <b>Code tunnel</b>	-	<b>Quantité limitée</b> 1L <b>Programmes d'urgence ("EmS")</b> F-A, S-B	<b>See DG-List.</b>

D0078973

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

(E)

**SECTION 15: Informations réglementaires**

Evaluation risques chimique selon règlement 1907/2006/CE: Sans rapport.

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****SECTION 16: Autres informations**

✔ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes** : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
 DNEL = Dose dérivée sans effet  
 mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
 CPSE = concentration prédite sans effet  
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH

**Principales références de la littérature et sources de données** : Non disponible.

**Europe**

**Texte intégral des mentions H abrégées** : H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Texte intégral des classifications [CLP/SGH]** : Acute Tox. 4, H302 TOXICITÉ AIGUË: ORALE - Catégorie 4  
 Aquatic Acute 1, H400 DANGER AIGU POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1  
 Eye Dam. 1, H318 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1  
 Skin Corr. 1A, H314 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1A  
 Skin Corr. 1B, H314 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B  
 Skin Irrit. 2, H315 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2  
 STOT SE 3, H335 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Irritation des voies respiratoires] - Catégorie 3

**Texte intégral des phrases R abrégées** : R34- Provoque des brûlures.  
 R35- Provoque de graves brûlures.  
 R41- Risque de lésions oculaires graves.  
 R37- Irritant pour les voies respiratoires.  
 R38- Irritant pour la peau.  
 R31- Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.  
 R50- Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Texte intégral des classifications [DSD/DPD]** : C - Corrosif  
 Xi - Irritant  
 N - Dangereux pour l'environnement

**Date d'édition/ Date de révision** : 19/07/2012.

**Date de la précédente édition** : 19/07/2012.

**Version** : 7

**Date d'édition/Date de révision** : 19/07/2012.

12/13

D0078973

## SECTION 16: Autres informations

**Élaborée par** :  
Reckitt Benckiser LLC.  
Product Safety Department  
1 Philips Parkway  
Montvale, New Jersey 07646-1810 USA.  
FAX: 201-476-7770

**Commentaires lors de la révision** : Update due to implementation of the dual CLP/DSD classification in section 3 of the SDS.

### Avis au lecteur

**Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.**